



CATALOGUE DES
SERVICES TECHNIQUES A LA CLIENTELE
DU CENTRE DE CORSE

Version du 1er juillet 2021

MISE A JOUR LE 01/07/2021

SOMMAIRE

CONDITIONS GENERALES	3
LES SERVICES	3
PRESENTATION DES SERVICES	3
CONDITIONS FINANCIERES	3
1 - SERVICES DE BASE NON FACTURES	4
1.1 - COLLECTE D'UN INDEX AUTO-RELEVÉ A LA SUITE DE L'ABSENCE DU CLIENT	4
1.2 - FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN ET RENOUELEMENT DES COMPTEURS ET DETENDEURS DEBIT < 16 M ³ /H	4
1.3 - INTERVENTION DE DEPANNAGE ET DE REPARATION	4
1.4 - INTERVENTION DE SECURITE 24H/24	4
1.5 - MISE HORS SERVICE A LA SUITE D'UNE RESILIATION DU CONTRAT DE FOURNITURE (MHS)	4
1.6 - MISE A DISPOSITION D'UN NUMERO D'URGENCE & DEPANNAGE 24H/24 «URGENCE SECURITE GAZ»	5
1.7 - RELEVÉ CYCLIQUE	5
1.8 - VERIFICATION PERIODIQUE (VPE) DES COMPTEURS ET DES CONVERTISSEURS	5
1.9 - DIAGNOSTIC SECURITE D'UNE INSTALLATION INTERIEURE INACTIVE DEPUIS PLUS DE SIX MOIS	5
2 - SERVICES EVENEMENTIELS FACTURES	6
2.1 - FORFAIT DE MISE EN GAZ DEBIT < 16 M ³ /H	6
2.2 - SUPPLEMENTS POUR MISE EN GAZ DEBIT ≥ 16 M ³ /H	6
2.3 - COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT SANS DEPOSE COMPTEUR DEBIT < 16 M ³ /H	6
2.4 - COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT AVEC DEPOSE COMPTEUR DEBIT < 16 M ³ /H	6
2.5 - COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT SANS DEPOSE DU COMPTEUR OU DE LA CHAÎNE DE COMPTAGE DEBIT ≥ 16 M ³ /H	7
2.6 - COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT AVEC DEPOSE DU COMPTEUR DEBIT ≥ 16 M ³ /H	7
2.7 - RETABLISSEMENT SANS POSE COMPTEUR SUITE A COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT DEBIT < 16 M ³ /H	7
2.8 - RETABLISSEMENT SUITE A COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT DEBIT ≥ 16 M ³ /H	7
2.9 - COUPURE POUR IMPAYES	8
2.10 - RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UNE COUPURE POUR IMPAYES	8
2.11 - DEPLACEMENT SANS INTERVENTION INSTALLATION DE DEBIT < 16 M ³ /H	8
2.12 - RELEVÉ SPECIAL DEBIT < 16 M ³ /H	8
2.13 - RELEVÉ SPECIAL DEBIT ≥ 16 M ³ /H	8
2.14 - VERIFICATION DONNEES DE COMPTAGE AVEC DEPLACEMENT : MOTIF 'COMPTEUR DEFECTUEUX'	9
2.15 - CHANGEMENT DE COMPTEUR DE GAZ	9
2.16 - CONTROLE EN LABORATOIRE D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE	9
2.17 - DEPLACEMENT SANS INTERVENTION DEBIT ≥ 16 M ³ /H	10
3 - SERVICES RECURRENTS FACTURES	11
3.1 - LOCATION DES DISPOSITIFS DE DETENTE – COMPTAGE – CORRECTION – ENREGISTREMENT ET SERVICES ASSOCIES	11
3.2 - LOCATION DE COMPTEUR SEUL	11
3.3 - LOCATION DU POSTE DE LIVRAISON (BLOC OU POSTE DE DETENTE) AVEC COMPTEUR	12
3.4 - LOCATION DE CONVERTISSEURS ET ENREGISTREURS	13

CONDITIONS GENERALES

Les services

Le Catalogue des Services Techniques à la Clientèle comprend :

- Des services de base non facturés car inclus dans l'abonnement,
- Des services payants :
 - évènementiels facturés à l'occasion de la réalisation d'une intervention,
 - ou récurrents lorsque leur exécution s'échelonne dans le temps.

Présentation des services

Chaque service comporte :

- Les modalités d'accès à la prestation,
- Un descriptif sommaire de la prestation,
- Un standard de réalisation précisant le délai requis pour l'exécution de la prestation dans des conditions normales de réalisation, exprimé en jours ouvrés (du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés),
- La segmentation des clients concernés,
- Le(s) prix en euros Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC).

Conditions financières

A/ Établissement des prix

Les prix mentionnés au catalogue :

- Sauf mention contraire, ne comprennent pas, pour les services facturés à l'acte, les prix des matériels lorsque ces derniers peuvent être fournis par le demandeur,
- Sont exprimés en Euros Hors Taxes (HT) et en Euros Toutes Taxes Comprises (TTC) (TVA au taux normal en vigueur à ce jour = 20%),
- Concernent les interventions réalisées en heures ouvrées (à titre indicatif, les interventions sont généralement réalisées entre 9h et 12h ou entre 14h et 17h ; des majorations sont applicables pour les interventions hors jours ouvrés ou hors heures ouvrées réalisées à titre exceptionnel et sous réserve de disponibilité des équipes techniques).

Certains services du Catalogue font l'objet d'un devis préalable (raccordement par exemple).

De plus, d'autres frais sont appliqués par le Centre de Corse dans les situations suivantes :

- Annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée) du fait du Client,
- Déplacement vain et non-réalisation de l'intervention du fait du Client.

Le Centre de Corse pourra également demander, sur justificatifs, au Client le remboursement des frais d'impayé supportés sur un chèque impayé (frais de protêt, frais d'avis donnés, autres frais) ainsi que les frais de toute nature occasionnés par le rejet d'un chèque sans provision.

B/ Période de validité des prix

Les prix du présent Catalogue sont en vigueur sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 28 février 2022.

C/ Modalités d'évolution annuelle des prix

Les prix des services évoluent au 1^{er} juillet de chaque année à compter du 1^{er} juillet. A partir de 2022, les prix évolueront au 1^{er} mars de chaque année à compter du 1^{er} mars.

1 - SERVICES DE BASE NON FACTURES

1.1 - Collecte d'un index auto-relevé à la suite de l'absence du Client

Cette prestation permet à un Client dont le compteur est inaccessible, en cas d'absence lors du passage du releveur, de réaliser un index auto-relevé et de communiquer lui-même son index.

Si l'index n'a pas été accessible pendant au moins un an lors des tournées de relevé cyclique, le Client est tenu d'accepter un relevé hors tournée qui est facturé (cf. § 2.12 « Relevé spécial débit <16 m³/h » ou 2.13 « Relevé spécial débit ≥16 m³/h »).

1.2 - Fourniture, pose, entretien et renouvellement des compteurs et détendeurs débit < 16 m³/h

Mise à disposition, maintien et remplacement des équipements de comptage et de détente défectueux pour les compteurs de débit inférieur à 16 m³/h.

Standard de réalisation : 5 jours ouvrés, sous réserve de disponibilité des matériels.

1.3 - Intervention de dépannage et de réparation

Déplacement sur appel Client en cas de manque de gaz ou bruit anormal notamment :

- Cause liée au réseau ou à un équipement, propriété du Centre de Corse : dépannage (provisoire) ou réparation (définitive) gratuits.
- Cause liée à un poste de livraison (poste de détente et compteur) propriété du Client :
 - Mise en sécurité, remise en service, dépannage ou réparation : prestation gratuite, sans démontage et sans appel du renfort,
 - Sur demande du Client, intervention d'une équipe de renfort pour remise en service, dépannage ou réparation ainsi que tout démontage, toute intervention ultérieure pour remise en service, réparation, intervention sur pièce défectueuse ou remplacement : prestation facturée au coût réel.

Standard de réalisation :

Sauf délai plus long convenu avec le Client, le premier déplacement intervient dans un délai de 4 heures lorsque l'appel est reçu avant 21 heures et le matin suivant avant 12 heures lorsque l'appel est reçu entre 21 heures et 8 heures.

Par exception, le premier déplacement intervient à tout moment dans un délai de 4 heures si l'appel concerne un dépannage potentiellement sensible, compte tenu du risque potentiel d'incident qu'un tel dépannage est susceptible de présenter. Les types de dépannages potentiellement sensibles sont définis chaque année par le Centre de Corse en fonction de l'analyse de tous les dépannages réalisés l'année N-1.

Par exception, le premier déplacement intervient à tout moment dans un délai de 4 heures en période de grand froid (température < 0°C) ou bien lorsqu'il s'agit d'un manque de gaz concernant une personne vulnérable (bébé, personne âgée etc.).

1.4 - Intervention de sécurité 24h/24

Intervention du Centre de Corse sur simple appel en cas d'incident ou d'accident (odeur de gaz, incendie ou explosion) pour mise en sécurité gaz des personnes et des biens aussi rapidement que possible.

Référence réglementaire : arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

1.5 - Mise hors service à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture (MHS)

Cette prestation fait suite à la résiliation d'un contrat de fourniture par le Client.

Le Centre de Corse se déplace et relève l'index s'il a accès au compteur.

Dans le cas d'une demande de résiliation à l'initiative du Client pour un local à usage résidentiel, le choix de laisser le logement en « Maintien d'Alimentation Gaz » est laissé à la discrétion du Centre de Corse. Si le logement n'est pas maintenu en alimentation gaz, il met hors service l'installation avec fermeture et condamnation du robinet commandant l'installation.

Dans les autres cas, il procède directement à la mise hors service de l'installation avec fermeture et condamnation du robinet commandant l'installation.

Si le Client souhaite suspendre durablement l'alimentation en gaz ou bien abandonner son utilisation, le Centre de Corse programmera une intervention de coupure avec dépose compteur (cf. § 2.4 « Coupure à la demande du client avec

dépose compteur débit < 16 m³ » ou 2.6 – « Coupure a la demande du client avec dépose du compteur débit ≥ 16 m³ »).

Standard de réalisation : 5 jours ouvrés.

1.6 - Mise à disposition d'un numéro d'urgence & dépannage 24h/24 «Urgence Sécurité gaz»

Mise à disposition d'un numéro unique d'appel « Urgence Sécurité Gaz », accessible 24h/24, visible notamment sur la facture et l'annuaire téléphonique : **0 800 47 33 33**.

1.7 - Relevé cyclique

Cette prestation est à l'initiative du Centre de Corse.

Le relevé cyclique de compteur est effectué par le Centre de Corse avec la fréquence suivante :

- Soit un relevé semestriel et une facture semestrielle (fréquence 6M/6M),
- Soit un relevé semestriel et une facture bimestrielle (fréquence 6M/2M),
- Soit un relevé mensuel et une facture mensuelle (fréquence M/M).

Nota : Si l'index n'a pas été accessible pendant au moins un an lors des tournées de relevé cyclique, le Client est tenu d'accepter un relevé hors tournée qui est facturé.

1.8 - Vérification Périodique (VPe) des compteurs et des convertisseurs

Le Centre de Corse s'assure, à intervalles réguliers, que les compteurs et convertisseurs restent conformes aux exigences qui leur sont applicables ; pour cela, soit il remplace l'appareil, soit il en confie la vérification à un laboratoire agréé afin de vérifier la justesse de la mesure. Il effectue la coupure, la dépose, la repose et la remise en service du compteur. Le Centre de Corse ne réalise pas les remises en service des appareils du Client.

L'intervalle de temps entre deux vérifications ne peut être supérieur à :

- 20 ans, pour les compteurs à parois déformables de débit maximal strictement inférieur à 16 m³/h (type de compteur qui équipe tous les Clients domestiques),
- 15 ans à compter du 1er janvier 2014 (20 ans jusqu'à cette date), pour les compteurs à parois déformables de débit maximal supérieur ou égal à 16m³/h,
- 5 ans, pour les compteurs à pistons rotatifs et les compteurs à turbine,
- 1 an, pour les convertisseurs.

Lorsque le compteur est la propriété du Client, si le Client ne dispose pas d'un appareil de remplacement :

- Une prestation de mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire est facturée (cf. § 3 sur les services récurrents facturés).
- Ainsi qu'une prestation de « Changement de compteur gaz » (cf. § 2.15).

En cas de réparation, les frais sont à la charge du Client.

Référence réglementaire : *Prescriptions de l'arrêté du 21 octobre 2010 et prescriptions propres à chaque type de compteur.*

1.9 - Diagnostic sécurité d'une installation intérieure inactive depuis plus de six mois

Ce service relève de l'initiative du Centre de Corse et ne requiert pas de demande spécifique. Il ne concerne que les installations intérieures de gaz à usage domestique.

Lors de la mise en service d'une installation intérieure inactive depuis plus de 6 mois, le Centre de Corse propose au Client un diagnostic sécurité ayant pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz, ceci afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes et des biens. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur, ni d'un contrôle de l'état des appareils du Client.

Un rapport est établi suite à ce diagnostic et transmis au Client et au Centre de Corse. Si une anomalie grave est décelée, le technicien coupe tout ou partie de l'installation intérieure. Pour obtenir la remise en service d'une installation coupée en totalité, le Client devra faire réaliser les travaux nécessaires puis en avvertir le Centre de Corse.

Standard de réalisation : Ce diagnostic est proposé dans un délai de 4 semaines après la mise en service et réalisé dans un délai de 6 mois après l'acceptation par le Client.

Référence réglementaire : *Arrêté du 2 août 1977 modifié (article 31).*

2 - SERVICES EVENEMENTIELS FACTURES

2.1 - Forfait de mise en gaz débit < 16 m³/h

Il s'agit du **forfait de base appliqué à toutes les mises en gaz** avec ou sans déplacement, avec ou sans pose de compteur pour tous les clients **quel que soit le débit de leur installation**.

Des suppléments (Cf. § 2.2 « Suppléments pour mise en gaz débit ≥ 16 m³/h ») viennent s'ajouter au forfait de base pour les clients à relève mensuel et compteur de débit ≥ 16 m³/h.

Standard de réalisation : 5 jours ouvrés.

Code service : 100

Prix : **16.16 € HT** soit **19.39 € TTC**

Lorsque l'alimentation gaz est coupée, la présence du Client est obligatoire et il doit être en mesure de faire fonctionner un appareil d'utilisation alimenté par son installation intérieure de gaz.

De plus, pour les premières mises en service :

- Un certificat de conformité (Installations à usage d'habitation, Établissements Recevant du Public) ou une déclaration de conformité (locaux industriels ou tertiaires autres qu'ERP) devra être remis au Centre de Corse,
- Les travaux sur l'installation intérieure achevés et le solde des travaux de raccordement réglé au plus tard lors de la mise en service.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la mise en service ne sera pas effectuée et un déplacement sans intervention (cf. §2.11 - code service 110) sera facturé.

2.2 - Suppléments pour mise en gaz débit ≥ 16 m³/h

	16 m³/h ≤ Débit ≤ 160 m³/h G10 ≤ Calibre compteur ≤ G100		Débit >160 m³/h Calibre compteur > G100	
	Prix	Code service	Prix	Code service
<i>Sans pose de compteur</i>	163.11 € HT 195.73 € TTC	101	163.11 € HT 195.73 € TTC	101
<i>Avec pose de compteur</i>	383.72 € HT 460.46 € TTC	102	687.11 € HT 824.53 € TTC	103

En cas de pose de compteur, les adaptations éventuelles du poste de livraison seront facturées en supplément.

2.3 - Coupure à la demande du Client sans dépose compteur débit < 16 m³/h

La prestation réalisée sur demande du Client comprend la fermeture du robinet avec plombage de l'installation sans dépose de compteur. Elle implique l'interruption de la livraison, mais pas la résiliation du contrat.

Standard de réalisation : 21 jours ouvrés.

Code service : 110

Prix : **29.79 € HT** soit **35.75 € TTC**

Nota : Cette intervention est **gratuite** si elle est liée à une mise hors service suite à **résiliation du contrat**.

2.4 - Coupure à la demande du Client avec dépose compteur débit < 16 m³/h

La prestation permet à un Client qui souhaite interrompre la livraison de manière temporaire (ex : travaux) ou définitive (résiliation du contrat) de faire déposer son compteur.

La prestation comprend la fermeture du robinet si l'installation était active et la dépose du compteur. Elle implique l'interruption de livraison.

Standard de réalisation : 21 jours ouvrés.

Code service : 111

Prix : **49.50€ HT** soit **59.40 € TTC**

2.5 - Coupure à la demande du Client sans dépose du compteur ou de la chaîne de comptage débit $\geq 16 \text{ m}^3/\text{h}$

La prestation réalisée sur demande du Client comprend la fermeture du robinet avec plombage de l'installation sans dépose de compteur. Elle implique l'interruption de livraison, mais pas la résiliation du contrat.

Standard de réalisation : 21 jours ouvrés.

Code service : 120

Prix : 179.27 € HT soit 215.12 € TTC

2.6 - Coupure à la demande du Client avec dépose du compteur débit $\geq 16 \text{ m}^3/\text{h}$

Elle permet à un Client qui souhaite interrompre la livraison de manière temporaire (ex : travaux) ou définitive (résiliation du contrat) de faire déposer son compteur.

La prestation comprend la fermeture du robinet si l'installation était active, la dépose du compteur et, pour un poste de détente/comptage la pose de voiles. Elle implique l'interruption de livraison.

Elle n'entraîne pas la résiliation du contrat sauf si elle est accompagnée par une demande de mise hors service (cf. prestation § 1.5 « Mise hors service à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture (MHS) »).

Standard de réalisation : 21 jours ouvrés.

	16 m ³ /h ≤ Débit ≤ 160 m ³ /h G10 ≤ Calibre compteur ≤ G100		Débit >160 m ³ /h Calibre compteur > G100	
	Prix	Code service	Prix	Code service
Coupure à la demande du Client avec dépose de la chaîne de comptage (compteur et le cas échéant convertisseur et enregistreur)	399.88 € HT 479.86 € TTC	121	703.27 € HT 843.92 € TTC	122

2.7 - Rétablissement sans pose compteur suite à coupure à la demande du Client débit < 16 m³/h

La prestation comprend le rétablissement de l'alimentation en gaz à la suite d'une coupure à la demande du Client sans repose des appareils.

Standard de réalisation : 5 jours ouvrés.

Code service : 110

Prix : 29.79 € HT soit 35.75 € TTC

2.8 - Rétablissement suite à coupure à la demande du Client débit $\geq 16 \text{ m}^3/\text{h}$

Demande du Client au Centre de Corse.

La prestation comprend le rétablissement de l'alimentation en gaz à la suite d'une coupure à la demande du Client sans ou avec repose des appareils.

Standard de réalisation : 5 jours ouvrés.

	16 m ³ /h ≤ Débit ≤ 160 m ³ /h G10 ≤ Calibre compteur ≤ G100		Débit >160 m ³ /h Calibre compteur > G100	
	Prix	Code service	Prix	Code service
Sans repose de la chaîne de comptage (compteur et le cas échéant convertisseur et enregistreur)	179.27 € HT 215.12 € TTC	120	179.27 € HT 215.12 € TTC	120
Avec repose de la chaîne de comptage	399.88 € HT 479.86 € TTC	121	703.27 € HT 843.92 € TTC	122

2.9 - Coupure pour impayés

Sur décision du Centre de Corse.

L'intervention comprend le déplacement, la fermeture et le plombage du robinet, le choix de dépose ou non du compteur étant laissé à la discrétion du Centre de Corse. Elle est effectuée dans le respect de la loi, notamment la *loi du 15 avril 2013 et le décret du 27 février 2014*, entre autres, aux procédures applicables en cas d'impayés des factures de gaz. Le Centre de Corse évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end et jours fériés.

Le Centre de Corse ne procède pas à la coupure de l'alimentation si le Client lui apporte la preuve qu'il se trouve dans une des situations suivantes :

- Client résidentiel qui bénéficie d'une notification d'aide en cours accordée par le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le logement concerné,
- Client résidentiel qui démontre avoir déposé au FSL depuis moins de 2 mois une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture de gaz,
- Client résidentiel qui présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement daté de moins de 3 mois pour la dette concernée,
- Client qui apporte la preuve qu'il a réglé le montant demandé (relevé de compte, numéro de chèque et relevé de compte, preuve de reçu de paiement, mandat...).

Nota: Le Centre de Corse réalise la prestation sans dépose du compteur.

Code service : 130

Prix : 47.22 € HT soit 56.66 € TTC

2.10 - Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés

Demande du Client au Centre de Corse suite au règlement de l'impayé.

L'intervention comprend le déplacement, le rétablissement de l'alimentation gaz à la suite d'une coupure pour impayés. La présence du Client est obligatoire.

Standard de réalisation : Le jour ouvré suivant le jour de la réception de la demande.

Prix : Non facturé

2.11 - Déplacement sans intervention installation de débit <16 m³/h

La prestation est appliquée en cas de non-exécution d'une intervention programmée avec le Client (pour pose de compteur, relevé spécial, etc.) par le fait du Client :

- Absence au rendez-vous,
- Ou dédit après 15h le jour ouvré qui précède l'intervention.

Code service : 110

Prix : 29.79 € HT soit 35.75 € TTC

2.12 - Relevé spécial débit <16 m³/h

Demande du Client au Centre de Corse ou sur initiative du Centre de Corse notamment si le Client est absent lors des tournées programmées des relevés cycliques et que l'index n'a pas été accessible pendant au moins un an.

Standard de réalisation : 10 jours ouvrés.

Code service : 110

Prix : 29.79 € HT soit 35.75 € TTC

2.13 - Relevé spécial débit ≥ 16 m³/h

Sur la demande du Client (notamment si absent lors des tournées programmées des relevés cycliques) :

- Relevé sur place effectué hors tournée,
- Relevé effectué par télé relevé si l'installation le permet.

Cette prestation peut être facturée par le Centre de Corse notamment si le Client est absent lors des tournées programmées des relevés cycliques.

Standard de réalisation : 10 jours ouvrés.

	Point non relevable à distance		Point relevable à distance	
	Prix	Code Service	Prix	Code Service
<i>Relevé spécial pour une installation $\geq 16\text{m}^3/\text{h}$</i>	107.54 € HT 129.05 € TTC	150	44.12 € HT 52.94 € TTC	151

2.14 - Vérification données de comptage avec déplacement : motif 'compteur défectueux'

Demande du Client au Centre de Corse.

La prestation comprend le déplacement d'un agent et le contrôle visuel de fonctionnement de l'appareil de comptage.

Standard de réalisation : 10 jours ouvrés.

Débit inférieur à 16m³/h :

Code service : 110

Prix : **29.79 € HT** soit 35.75 € TTC

Débit supérieur ou égale à 16m³/h :

Code service : 150

Prix : **107.54 € HT** soit 129.05 € TTC

Nota : Prestation **non facturée si défaut constaté**.

2.15 - Changement de compteur de gaz

Demande du Client au Centre de Corse.

La prestation comprend le changement de compteur sans modification de calibre et/ou du type de compteur.

Ce changement peut être demandé par exemple, dans le cas d'un Client qui souhaite changer un modèle ancien par un compteur équipable d'un émetteur d'impulsion ou télé relevable ou encore suite à la détérioration accidentelle d'un compteur du fait du Client.

Si le compteur à changer est propriété du Client, un nouveau compteur est fourni par le Centre de Corse et loué au Client.

Attention : Toute demande de changement de compteur au motif « Compteur défectueux » doit être traitée dans le cadre de la prestation « Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage » (cf. § 2.16).

Standard de réalisation: 5 jours ouvrés.

	Débit <16 m ³ /h Calibre compteur < G10		16 m ³ /h ≤ Débit ≤ 160 m ³ /h G10 ≤ Calibre compteur ≤ G100		Débit >160 m ³ /h Calibre compteur > G100	
	Prix	Code Service	Prix	Code Service	Prix	Code Service
<i>Changement d'un compteur gaz ancien par un compteur équipable d'un émetteur d'impulsion ou télé relevable</i>	66.57 € HT 79.88 € TTC	112	399.88 € HT 479.86 € TTC	121	703.27 € HT 843.92 € TTC	122

Les adaptations éventuelles du poste de livraison seront facturées en supplément.

Pour toute modification du branchement, le Centre de Corse facturera une prestation de modification, suppression ou déplacement de branchement.

2.16 - Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage

La prestation consiste au contrôle de l'étalonnage du compteur à la demande du Client par un laboratoire agréé.

Compteur propriété du Centre de Corse :

Le Centre de Corse dépose en présence du Client le compteur à expertiser, le remplace définitivement par un autre compteur étalonné et se charge de l'expédition de l'appareil à expertiser au laboratoire.

Compteur en propriété Client :

Le Centre de Corse dépose en présence du Client le compteur à expertiser, le remplace par un autre compteur étalonné et se charge de l'expédition de l'appareil à expertiser au laboratoire.

Prestations complémentaires à facturer en plus :

- § 2.15 « Changement de compteur de gaz » à comptabiliser à deux reprises.
- § 3.2 « Location de compteur seul »

Le compteur après l'expertise est retourné au Centre de Corse. S'il se révèle correct ou après remise en état, ce compteur est réinstallé chez le Client concerné.

Dans ce cas, il sera également proposé au Client de remplacer son compteur par un compteur en location chez ENGIE.

Nota : La prestation peut également être réalisée sur l'initiative du Centre de Corse suite à un dysfonctionnement constaté. Prestation **non facturée au client si demande du Centre Corse**.

Standard de réalisation: Selon le délai précisé par le laboratoire retenu.

Facturation

Un devis indiquant le montant et les conditions de la prestation est adressé au Client. Il doit le retourner signé pour valider cette dernière :

- **Compteur propriété Client**
Intervention toujours facturée quel que soit le résultat de l'expertise.
La mise à disposition d'un compteur provisoire est facturée en sus.
- **Compteur propriété du Centre de Corse**
Intervention facturée mais remboursée au Client si le compteur n'est pas dans la tolérance réglementaire (défaut constaté).

Le cas échéant, les articles d'huissier sont à la charge de la partie qui en fait demande de contrôle, quel que soit le résultat du contrôle.

	Débit ≤ 160m³/h Calibre compteur ≤ G100		Débit >160m³/h Calibre compteur > G100	
	Prix	Code service	Prix	Code service
<i>Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage</i>	262.00 € HT 314.40 € TTC	165	524.00 € HT 628.80 € TTC	166

Nota : Les prix indiqués ci-dessus sont au taux de TVA « normal » (20%). D'autres taux « réduits » peuvent être appliqués dans des situations conformes aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation.

2.17 - Déplacement sans intervention débit ≥ 16 m³/h

Les articles sont appliqués en cas de non-exécution d'une intervention programmée avec le Client (pour pose de compteur, relevé spécial, etc.) du fait du Client (absence au rendez-vous...).

Code service : 170

Prix : 131.01 € HT soit 157.21 € TTC

3 - SERVICES RECURRENTS FACTURES

3.1 - Location des dispositifs de détente – comptage – correction – enregistrement et services associés

Pour les nouveaux Clients dont le débit d'installation est $\geq 16 \text{ m}^3/\text{h}$, les ensembles de livraison (bloc de détente, poste...) et de comptage (compteur, convertisseur, enregistreur...) sont systématiquement la propriété de ENGIE qui les loue au Client.

Les Forfaits de Location de ces équipements incluent les service suivants :

- Maintien en conformité,
- Renouvellement en fin de vie,
- Changement de calibre (et éventuellement de technologie) du compteur et/ou du poste nécessité par une modification substantielle et durable de la consommation du Client.

3.2 - Location de compteur seul

Types de compteurs :

- à Membrane (M),
- à Turbine (T),
- à Pistons Rotatifs (P).

Débit du compteur (m^3/h)	Calibre	Type	Location compteur seul Montant mensuel		
			€ HT	€ TTC	Code service
6 - 10	G4 – G6	M	-	-	-
16	G10	M	2,35	2,82	301
25	G16	M	5,19	6,23	311
40	G25	M	13,99	16,79	321
40	G25	P	7,80	9,36	322
65	G40	M	15,39	18,47	331
65	G40	P	11,42	13,70	332
100	G65	P	16,15	19,38	341
100	G65	M	16,15	19,38	342
100	G65	T	20,72	24,86	343
160	G100	M ou P	19,45	23,34	351
160	G100	T	24,23	29,08	352
250	G160	M ou P	24,59	29,51	361
250	G160	T	25,52	30,62	362
400	G250	P	32,15	38,58	371
400	G250	T	30,44	36,53	372
650	G400	P ou T	39,14	46,97	381

3.3 - Location du poste de livraison (bloc ou poste de détente) avec compteur

POSTES SIMPLE LIGNE (compteur inclus)													
Pression d'utilisation				Compteur		Bloc de détente	Poste de détente	En coffret S300	En armoire	Sur châssis	Loyer mensuel		Code service
9 à 300 mbar	300 mb ou 1 bar	Fil du gaz		Débit (m3/h)	Calibre						€ HT € TTC		
BP	MPB												
✓		✓	✓	16	G10 M	✓	✓	✓	✓	✓	7,80	9,36	501
✓				25	G16 M	✓		✓			10,64	12,77	511
✓			✓	25	G16 M ou P		✓			✓	31,38	37,66	512
		✓		25	G16 M ou P		✓			✓	39,58	47,50	513
		✓		25	G16 M ou P		✓		✓		42,38	50,86	514
✓			✓	25	G16 M ou P	✓	✓		✓		36,12	43,34	515
✓			✓	40	G25 M ou P	✓	✓	✓	✓		48,41	58,09	521
✓			✓	40	G25 M ou P	✓	✓			✓	42,38	50,86	522
		✓		40	G25 M ou P		✓			✓	44,04	52,85	523
		✓		40	G25 M ou P		✓		✓		51,47	61,76	524
✓			✓	65	G40 M ou P	✓	✓	✓	✓		57,48	68,98	531
✓			✓	65	G40 M ou P	✓	✓			✓	50,71	60,85	532
		✓		65	G40 M ou P		✓			✓	57,20	68,64	533
		✓		65	G40 M ou P		✓		✓		64,57	77,48	534
✓				100	G65 M,P ou T	✓	✓	✓	✓		65,33	78,40	541
✓				100	G65 M,P ou T	✓			✓	✓	58,80	70,56	542
		✓		100	G65 M,P ou T		✓			✓	67,45	80,94	543
		✓		100	G65 M,P ou T		✓		✓		86,17	103,40	544
			✓	100	G65 M,P ou T		✓		✓	✓	82,92	99,50	545
✓		✓		160	G100 M,P ou T	✓	✓		✓		83,24	99,89	551
			✓	160	G100 M,P ou T		✓		✓	✓	117,12	140,54	552
✓		✓		160	G100 M,P ou T	✓	✓			✓	77,13	92,56	553
✓		✓		250	G160 M ou P	✓	✓		✓		126,72	152,06	561
✓		✓		250	G160 T		✓		✓		118,45	142,14	562
			✓	250	G160 P		✓		✓	✓	127,36	152,83	563
			✓	250	G160 T		✓		✓	✓	119,49	143,39	564
✓		✓		250	G160 M ou P	✓	✓			✓	115,27	138,32	565
✓		✓		250	G160 T		✓			✓	106,97	128,36	566
			✓	400	G250 P		✓		✓	✓	177,61	213,13	571
			✓	400	G250 T		✓		✓	✓	167,58	201,10	572
✓	✓			400	G250 P		✓		✓		138,15	165,78	573
✓	✓	✓		400	G250 T		✓		✓		127,42	152,90	574
✓	✓			400	G250 P		✓			✓	127,76	153,31	575
✓	✓	✓		400	G250 T		✓			✓	117,03	140,44	576
	✓			650	G400 P ou T		✓		✓		168,56	202,27	581
	✓			650	G400 P ou T		✓			✓	152,29	182,75	582
			✓	650	G400 P ou T		✓		✓	✓	177,61	213,13	583

Glossaire : M = membrane, T = turbine, P = pistons rotatifs

POSTES DOUBLE LIGNE (compteur inclus)													
Pression d'utilisation				Compteur		Bloc de détente	Poste de détente	En coffret S300	En armoire	Sur châssis	Loyer mensuel		Code service
9 à 300 mbar	300 mb ou 1 bar	Fil du gaz		Débit (m3/h)	Calibre						€ HT € TTC		
		BP	MPB										
✓				65	G40 P		✓		✓		103,54	124,25	731
✓				100	G65 P		✓		✓		114,16	136,99	741
✓				250	G160 P		✓			✓	180,29	216,35	761
✓				250	G160 P		✓		✓		202,31	242,77	762
✓				250	G160 T		✓			✓	180,29	216,35	763
✓				250	G160 T		✓		✓		194,03	232,84	764
✓	✓			400	G250 P		✓			✓	187,38	224,86	771
✓	✓			400	G250 P		✓		✓		209,42	251,30	772
✓	✓			400	G250 T		✓			✓	176,65	211,98	773
✓	✓			400	G250 T		✓		✓		198,70	238,44	774
	✓			650	G400 T		✓			✓	242,34	290,81	781
	✓			650	G400 T		✓		✓		269,09	322,91	782

Glossaire : M = membrane, T = turbine, P = pistons rotatifs

3.4 - Location de convertisseurs et enregistreurs

CONVERTISSEURS ET ENREGISTREURS			
Descriptifs du matériel	Loyer mensuel		Code service
	€ HT	€ TTC	
Convertisseur T sans équipement de télé relevé	32,98	39,58	801
Convertisseur PT sans équipement de télé relevé	56,05	67,26	802
Convertisseur PTZ sans équipement de télé relevé	56,05	67,26	802
Équipement de télé relevé par RTC	43,19	51,83	804
Équipement de télé relevé par GSM	12,09	14,51	805